SARBACANE HANDISPORT

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

© H · Nau

SOMMAIRE

Fédération Française Handisport
42 rue Louis Lumière • 75020 paris
Tél. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org

ffhandisport
@handisportofficiel
@FFHandisport

Réalisation : Commission sportive & Bureau des sports & Service communication.
© FF HANDISPORT 2020

LA PRATIQUE SPORTIVE

Sarbacane Handisport 04
Contactez la commission sportive 09

FÉDÉRATION

Organigramme fédéral 12
Statistiques et chiffres clés 13
Nos 25 disciplines sportives 14
Comment se faire classifier ? 16

CLUBS & COMITÉS

Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier 20
Licences & affiliations : mode d'emploi 21
La licence sportive 23
Vos applis handisport : extranet.handisport.org 24

Sarbacane Handisport

Sport de visée individuel ou par équipe,
l'objectif est de propulser un projectile sur une cible verticale en soufflant dans une sarbacane.

La sarbacane handisport en chiffres

UN PEU PLUS DE 1600 LICENCIÉS

- 66 compétiteurs
- 446 loisirs
- 1086 établissements
- 60 cadres dirigeants

221 STRUCTURES (+CLUBS) AFFILIÉES PROPOSENT AUJOURD'HUI LA SARBACANE HANDISPORT

© G - Picout

La sarbacane handisport, pour qui ?

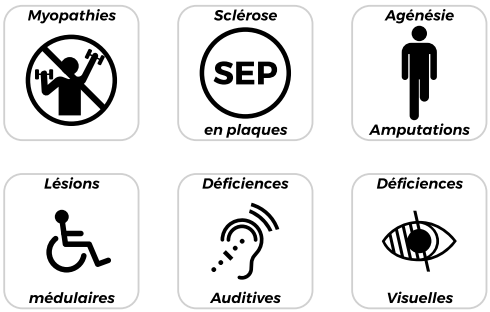

Handicap et possibilités de pratique :

- Fauteuil manuel
- Fauteuil électrique
- Mal-marchant
- Handicap membre(s) supérieur(s)
- Personne de petite taille
- Déficient visuel
- Sourds

Capacités développées

Maîtrise et gestion du souffle • Concentration • Maîtrise des émotions • Précision

Pratique

La sarbacane handisport est une discipline dont la pratique est accessible à la majorité des personnes en situation de handicap. La pratique ne nécessite que peu d'espace, peu d'installations et peu d'investissement.

HANDICAPS PHYSIQUES

En loisir, l'approche proposée permet aux licenciés débutants d'apprendre à tirer en autonomie et aux tireurs initiés d'envisager une pratique pouvant déboucher sur la compétition. Pratiquée à l'origine chez les valides, son intérêt réside dans la combinaison du contrôle du souffle, de la maîtrise et de la stabilité de la concentration. Ouvert à tous, même pour les personnes les plus lourdement handicapées, cette discipline permet aussi de regrouper en inclusion totale, les personnes valides et en situation de handicap sur le même pas de tir.

- **Loisir :** ouvert à tout public.
- **Compétitions jeunes :** L'activité est réservée aux handicaps les plus lourds des catégories fauteuil manuel (F1), fauteuil électrique (FE) et debout (D1), avec ou sans potence, ainsi qu'en Open (tous handicaps) avec potence.
- **Compétitions adultes :** La discipline est ouverte à tous les types de handicap. L'utilisation d'une potence est possible pour les personnes non autonomes.

À SAVOIR : Si vous avez des questions, veuillez-vous référer à la FAQ présente sur le site de la FFH.

Matériel & sécurité

Le matériel présenté dans le règlement est utilisé pour la compétition. En loisir, ce dernier peut être beaucoup plus varié. L'encadrant adaptera alors, le matériel en fonction du niveau sportif et du handicap de la personne.

- **Projectiles :** En dehors des pointes métalliques utilisées en compétition (flèches), il existe des projectiles pointus (plastique), non pointus (velcro, paint-ball) et d'autres « bouchons » permettant des tirs d'objets.
- **Embouts buccaux :** Ils permettent de tirer en toute sécurité. Différents modèles existent : Basic, sans-retour, avec protection…
- **Cibles :** La cible d'un diamètre de 17cm est placée à 2,50m du bout de la sarbacane du tireur et à 1,30m du sol. Le centre équivaut à 10 points puis dégressif jusqu'à l'extérieur. Des tri-spots (3 points de tir différents) sont réservés aux finales. La cible peut être adaptée en fonction du projectile : cible officielle, ballon de baudruche, feuilles de papier colorées et chiffrées.
- **Sarbacane :** D'un calibre de 10,5mm, la longueur est à adapter en fonction de l'explosivité du souffle du pratiquant (48cm, 61cm, 76cm, 91cm, 107cm, 122cm). L'embout buccal doit rester personnel et être équipé d'un système anti-retour de la flèche évitant tout risque d'avalement.
- **Potence :** Selon la sévérité du handicap, des aides pour soutenir la sarbacane sont autorisées (potence pour poser l'extrémité de la sarbacane). Le tireur qui ne peut faire l'usage de ses membres supérieurs utilise une potence qui lui permet de disposer d'un repose sarbacane pour une pratique de tir en autonomie. Le modèle potence est règlementé en compétition.

Lors de la pratique de la sarbacane handisport, des règles de sécurité sont à appliquées :

- La pratique doit être encadrée par une personne compétente.
- Lors d'un tir, l'inspiration doit être prise en dehors de l'embout de la sarbacane.

À SAVOIR : Le matériel courant (sarbacane et flèches) est peu encombrant et financièrement accessible : moins de 30 €. Les revendeurs de matériels sont les armuriers, les magasins d'archerie et les enseignes de vente de matériel sportif par correspondance (Idemasport et Olie's Darts).

Matériel spécifique disponible auprès de notre partenaire Idemasport : www.idemasport.com

Achat de matériel : retrouvez tout le matériel de référence conseillé par la FFHandisport, dans notre Guide matériel (>> page 26).

Le matériel pour la pratique handisport pouvant être coûteux pour certaines associations/clubs, la Fédération Française Handisport a mis en place un dispositif d'aides.

Toutes les associations affiliées ont accès aux aides de financement proposées par la FFH : aide à l'acquisition de matériel, à la mise en place de projets, à l'organisation d'évènements ou de compétitions, de séjours sportifs…

Votre affiliation à la Fédération vous permet d'accéder plus facilement à certaines aides financières locales. De plus, vous bénéficiez de la reconnaissance d'utilité publique qui vous permet de recevoir des dons, et des subventions et de délivrer un reçu fiscal grâce à cette délégation.

Plus d'informations : http://www.handisport.org/aides-financieres/

Règlement

La sarbacane n'étant pas une discipline paralympique, aucune règle internationale ne régit cette activité. Néanmoins la Fédération Française Handisport prévoit un règlement : les tireurs disposent de 10 volées de 3 flèches pour totaliser le maximum de points en visant une cible, suivi d'une phase de duels, ce qui détermine le vainqueur de la compétition.

À SAVOIR : Règlement officiel disponible auprès de la commission sportive : sarbacane@handisport.org

© H - Nau

Licence FF Handisport

Le sportif doit être titulaire d'une licence handisport, c'est à dire être rattaché à une structure affiliée à la Fédération Française Handisport (club ou section).

© G - Picout

Affiliation pour un club

Tout club peut prendre une affiliation (vérifier dans les statuts de l'association que la mention tout public apparaît) avec pour critère obligatoire le fait d'avoir au minimum trois licenciés dont au moins un sportif en situation de handicap, quel que soit son mode de pratique.

> Affiliation : 95 € par an

Plus d'informations : http://www.handisport.org/documents/federation/Affiliations-Licences_Notice_2020-2021.pdf.

© C - Dury

Classification

Pour participer aux compétitions handisport, il est nécessaire de se faire attribuer une classe de handicap. C'est le rôle des classificateurs composés en binôme (un médical et un technicien). La classification est établie sur les capacités fonctionnelles du joueur : ce que je peux faire ou ne peux pas faire physiquement dans la pratique de l'activité. Il y a donc des critères minimums d'éligibilité ou un handicap minimum à déclarer.

Dans la pratique de la sarbacane handisport, il existe deux catégories de classification :

> Avec potence

> Sans potence

À SAVOIR : Pour les adultes, il n'y a pas de classification requise. Toutes personnes souhaitant pratiquer la sarbacane handisport sera placée dans l'une des deux catégories suivantes : « potence » ou « sans potence ». L'appartenance à l'une de ces deux catégories sera effectuée selon le type de handicap et les besoins du pratiquant.

Les catégories de classification suivantes sont réservées aux jeunes utilisant une potence pour la pratique sportive :

> **Catégorie FE :** Tireurs en fauteuil électrique.

> **Catégorie F1 :** Tireurs en fauteuil manuel avec une grande difficulté de propulsion.

> **Catégorie D1 :** Tireurs debout avec une très grande difficulté de déplacement.

© C - Dury

Compétitions

Compétitions régionales

Des compétitions s'organisent selon le découpage régional administratif (possibilité de regrouper plusieurs régions pour les compétitions régionales). La commission fédérale sarbacane confie aux CTFR (Conseiller Technique Fédéral Régional) et/ou aux Comités Régionaux Handisport la mise en place des compétitions régionales.

© C - Dury

Compétitions nationales

Challenge National de Sarbacane (- 21 ans)

Cette rencontre est ouverte aux jeunes personnes lourdement handicapées et en Open (2 catégories distinctes) :

- Conditions de tir : assis.
- Aucun niveau de sélection n'est requis, la pratique régulière et la connaissance des règles de pratique et de sécurité sont néanmoins indispensables.
- L'épreuve se déroule dans une formule de rencontre Open (sans distinction d'âge ni de sexe).
- Trois classements : tournoi open, consolante et classement par équipe de 3 tireurs.
- Les podiums sont déterminés à l'issue de duels sur tri-spots.
- Distinction "potence" et "sans potence".

© C - Dury

Coupe Nationale de Sarbacane (+ 20 ans)

Cette rencontre est destinée aux adultes handicapés physiques, qu'ils soient en fauteuil électrique, manuel ou mal marchant :

- Conditions de tir : assis, avec ou sans potence.
- Aucun minimum de points n'est requis, seule une pratique régulière et une connaissance des règles de pratique et de sécurité sont nécessaires.
- Deux tournois open (sans distinction d'âge ni de sexe) sont organisés en parallèle : un tournoi pour les utilisateurs d'une potence et un tournoi d'utilisateurs sans potence.
- Trois classements : tournoi open, consolante, avec distinction potence/sans potence.
- Les podiums sont pour cette catégorie aussi, déterminés à l'issue de duels sur tri-spots.

© C - Picout

Haut niveau

La sarbacane handisport est un sport pratiqué en compétition au niveau national mais qui ne possède pas de compétition internationale.

© C - Dury

© H - Nau

© C - Dury

© C - Dury

© C - Dury

CONTACTEZ-NOUS

Fédération Française Handisport
Tél. 01 40 31 45 00
42 rue Louis Lumière • 75020 paris
contact@handisport.org

COMMISSION SPORTIVE

Directrice Sportive
Marie-Noëlle Guitton / Tél. 06 83 00 09 85
sarbacane@handisport.org

FÉ-DE-RA-TI-ON

Organigramme fédéral

AU NIVEAU NATIONAL

PRÉSIDENCE • BUREAU EXÉCUTIF • BUREAU DIRECTEUR • COMITÉ DIRECTEUR

Direction Générale

Services fédéraux

Ressources humaines
Relations internationales
Communication & Marketing
Licences & Affiliations
Comptabilité / Accueil

Direction Technique Nationale

Les 5 pôles

DÉVELOPPEMENT / PERFORMANCE
EXPERTISE / FORMATION
TERRITOIRES

Commissions sportives

25 disciplines sportives

Direction Médicale & Paramédicale

AU NIVEAU RÉGIONAL

16 comités régionaux handisport

Équipes Technique Régionales (ETR) : Référents formation, jeunes et P.A.S, clubs, sports de nature

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

88 comités départementaux handisport

AU NIVEAU LOCAL

1350 clubs

Statistiques et chiffres clés saison 2017-2018

Tour d'horizon des effectifs dans les principaux domaines d'activité.

Pratiquants : 32 356 licences

26 152 licences annuelles,
dont 32 % de femmes

- 5 860 licences Compétition
- 7 605 licences Cadre
- 3 944 licences Établissement
- 8 743 licences Loisir
- 6 204 Pass'sports

Structures : 16 comités régionaux & 88 départementaux

1 350 clubs dont 138 nouveaux

- 539 associations
- 806 sections de clubs valides représentant 60 % des structures affiliées
- 5 structures agréées

Sport de haut niveau

- 4e place de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang
- 52 podiums sur des épreuves mondiales dont 20 titres
- 28 médailles européennes dont 4 titres
- 309 sportifs inscrits sur listes ministérielles haut niveau, espoirs et collectifs nationaux.
- Plus de 100 jeunes intégrés dans le dispositif Jeunes à Potentiel (JAP)

Pratique Jeunes

- 679 actions territoriales, dédiées ou accueillant des jeunes de moins de 21 ans, ont été menées en direction de 7 705 jeunes (chiffre issu des données transmises dans le cadre du dispositif des étoiles régionales 2016).
- 4 883 licenciés de moins de 21 ans dont :
- Licences loisirs : 34 %
- Licences établissements : 40 %
- Licences compétition : 22 %
- Licences cadres : 4 %
- 162 participants au Grand Prix Handisport à Poitiers
- 734 clubs ou sections accueillent un ou plusieurs jeunes de moins de 21 ans, soit 55 % des structures affiliées à la FFH.

Label Club

- 146 clubs labellisés dont 27 nouveaux cette saison, soit 59 clubs labellisés et 87 sections au total
- 109 clubs 1 étoile / 26 clubs 2 étoiles / 11 clubs 3 étoiles
- Top 3 des régions : Ile-de-France, 30 clubs / Nouvelle-Aquitaine, 18 clubs / Occitanie, 18 clubs

Sports de nature

- 7 957 pratiquants réguliers
- Le cyclisme, le ski, la randonnée et la voile sont les disciplines les plus pratiquées
- 421 structures proposent une activité régulière dont 17 % en cyclisme

Formation

- 105 sessions de formation agréées par le CNFH ont eu lieu pour un total de 1 297 stagiaires
- 40 référents formation dans les comités et commissions sportives

Vie fédérale

- Plus de 500 participants aux Journées Nationales Handisport

NOS 25 DISCIPLINES SPORTIVES

CETTE RUBRIQUE PRÉSENTE LES 25 DISCIPLINES ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION SPORTIVE, OU PAR UN DES SERVICES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT.

AUTRES SPORTS

LES CLUBS AFFILIÉS À LA FFH AINSI QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX OU DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT PEUVENT PROPOSER UNE MULTITUDE D'AUTRES SPORTS À LEURS ADHÉRENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE.

ATHLÉTISME

CANOË-KAYAK

FOOTBALL SOURDS

NATATION

SKI ALPIN
& SNOWBOARD

BADMINTON SOURDS

BASKET FAUTEUIL

BOCCIA

BOWLING SOURDS

CYCLISME

ESCRIME

FOOTBALL MAL-MARCHANTS

FOOT À 5 DV / CÉCIFOOT

FOOT FAUTEUIL ÉLECTRIQUE

GOALBALL

DÉVELOPPÉ COUCHÉ & MUSCULATION

HANDBALL SOURDS

PLONGÉE SUBAQUATIQUE

RANDONNÉE

RUGBY FAUTEUIL

SARBACANE

SKI NORDIQUE

SPORTS BOULES PÉTANQUE

TENNIS DE TABLE

TIR À L'ARC

Comment se faire classifier ?

Qu'est-ce que la classification ?

Elle peut être définie comme une procédure incontournable dans le milieu competitif qui consiste à évaluer le potentiel physique, visuel ou auditif de chaque compétiteur, d'en étudier l'impact sur le geste technique afin de l'intégrer dans une catégorie appelée "classe".

> Les classes servent à rétablir l'équité dans la compétition sportive : réduire ou annihiler les désavantages liés au handicap afin de donner à chacun les mêmes chances de victoire basées uniquement sur le niveau sportif.

> **Chaque sport a son système de classification** en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.

> La classification se décline en **trois niveaux :** local ou régional (dans certains sports), national, international.

Qui sont les classificateurs ?

> **Le classificateur Médical :**

- Médecin spécialiste en rééducation, de la vision ou de l'audition
- Kinésithérapeute, Ergothérapeute... ou autre technicien de santé connaissant le handicap et compétent pour pratiquer des bilans médicaux chiffrés ou fonctionnels

> **Le classificateur Technique :** spécialiste de l'activité il a une connaissance médicale minimale et son rôle est d'analyser le geste technique en vue de déterminer l'impact de la déficience sur l'efficacité motrice en situation.

À SAVOIR *La classification médicale est la base du système car elle détermine la nature de la pathologie, vérifie si elle s'intègre dans les pré-requis de l'activité (admissibilité) et est garante de l'éligibilité du sportif. Certaines classifications sont uniquement fonctionnelles.*

Comment se faire classifier au niveau de son club (ou comité) ?

Pour participer à mes premières compétitions au niveau régional, il faut que l'on puisse m'attribuer une première classification provisoire.

> Mon entraîneur, le kiné, le médecin ou les techniciens de mon club ou de mes comités peuvent s'appuyer sur les documents fournis par la commission sportive : procédure, guide et fiches de classification.
Voir sur www.handisport.org

> Je peux également contacter les classificateurs nationaux des commissions sportives (ou la commission sportive) pour affiner la classification et confirmer mon "éligibilité" (notion de handicap minimum pour participer aux compétitions handisport).

> Les classificateurs nationaux sont susceptibles, dans certains sports, de demander des pièces complémentaires (dossiers médicaux) pour aider à attribuer la première classification.

Comment se faire classifier au niveau national ?

> 1re étape / **Constitution d'un dossier de classification nationale.** Ce dossier comprend un document d'acceptation (consentement à être classifié), une partie administrative, une partie sportive éventuelle, une partie médicale et des documents complémentaires.

À SAVOIR *Les instances régionales peuvent contribuer à l'élaboration du dossier de classification qui sera transmis aux instances nationales.*

> 2ème étape / **Organisation d'un rendez-vous avec le(s) classificateur(s) national(-aux)**

- S'il y a lieu, je suis en tenue sportive.
- J'ai ramené le double du dossier ainsi que les documents complémentaires.
- Je remplis les documents qui me sont demandés.
- L'examen médical : le classificateur médical me fait un ou plusieurs bilans adaptés à ma pathologie
- Les tests techniques ou fonctionnels : le classificateur technique peut me faire passer des tests en situation fonctionnelle ou de jeu…

À l'issue de la première étape, le pratiquant est reçu en entretien par les évaluateurs qui lui donnent sa classe provisoire.

À SAVOIR *Le sportif mineur doit être accompagné pendant la classification par son entraineur ou une autre personne majeure. Les renseignements médicaux restent confidentiels.*

> 3ème étape / **Durant les épreuves ou les phases de jeu.** Les classificateurs observent le sportif pour confirmer la classification attribuée ou la modifier si besoin. Après ces deux phases, la classification nationale devient officielle.

Comment se faire classifier au niveau international ?

La démarche est initiée par la commission sportive auprès des instances internationales.

> **Pour la plupart des disciplines, la classification est juxtaposée** à une compétition Open.

> Le nombre de ces opportunités est limité.

> La licence internationale (Dossier à constituer auprès du CPSF via la Commission Sportive).

> Téléchargement du dossier sur le site internet de l'instance internationale (IPC ou fédération internationale concernée via le CPSF)

À SAVOIR *La classification internationale est la dernière recevable*

Comment fonctionne la classification pour les sportifs déficients sensoriels ?

> **Pour les sportifs sourds :** il faut fournir un audiogramme, établi par un médecin O.R.L indiquant une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000 et 2000 Hertz.

> **Pour les sportifs déficients visuels :** il faut fournir un dossier renseigné par un médecin ophtalmologiste indiquant l'acuité visuelle et le champ de vision du sportif.

La classification spécifique aux événements jeunes (10 à 21 ans)

Cette classification comprend 2 grandes catégories de pratique : « Debout » et « Fauteuil » qui sont en fonction de la façon dont le jeune pratique son activité sportive et qui représente son mode de déplacement habituel.

Au sein de ces deux grandes catégories de pratique, de 4 à 7 classes de handicaps sont définies en fonction du potentiel physique ou sensoriel de chaque jeune :

> **Debout :** D1 - D2 - D3 - D4 - D5A (non voyants) - D5B (mal voyants) - Sourds

> **Fauteuil :** FE (Fauteuil Electrique) - F1 - F2 - F3

> www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf

VOS RESSOURCES CLASSIFICATION

Personnes ressources

Conseiller Technique Fédéral Régional ou Correspondant Régional, Médecin Régional, Directeur Sportif, Classificateur

Renseignements auprès de votre comité régional : http://annuaire.handisport.org

Documents ressources

Consultez les sites internet des commissions sportives Handisport, accès via : www.handisport.org/tous-les-sports

CLUBS & CO-MITÉS

© CDH Vienne

Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier

Retrouvez tous les documents concernant les affiliations, licences et assurances sur le site fédéral, rubrique “CLUBS & COMITÉS” : www.handisport.org/affilier-son-club

1

UNE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

> Licence multisport (une licence : plus de 50 sports)

> Accès aux compétitions

> Une assurance spécialisée aux sportifs en situation de handicap

2

L’EXPERTISE HANDISPORT

> Accès à des formations pour vos bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraineurs et arbitres

> Accès à la Médiathèque : de nombreux documents vidéos, photos, un vrai outil de partage

3

DES OUTILS MIS À DISPOSITION

> Des ressources de financement

> Permettre à votre structure d’être affiliée au sein du mouvement handisport et bénéficier de son réseau de communication

> Une plateforme d’avantages

4

RÉSEAU

Être accompagné dans votre projet de club par les comités départementaux et régionaux handisport : conseils, soutien administratif, logistique, financier…

5

ÉVÉNEMENTS & COMPÉTITIONS

Participer aux événements et compétitions handisport

6

FORMATION

Formez les cadres licenciés de votre club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres

© G.Picout

Licences & affiliations : mode d'emploi

Notice Affiliations Licences

Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison. www.handisport.org/affilier-son-club

Au sommaire :

- Affiliations
- Types de licences et tarifs
- Structures agréées
- Certificats médicaux
- Mutation (pour les compétiteurs)
- Assurances, garanties, réserves et exclusions
- Doubles licences et conventions interfédérales
- Avantages offerts par la licence
- FAQ outils licences

© N. Leroy

Repères

- **La licence est nationale pour la pratique du loisir :** elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisirs autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association suivante pourra vous être demandée.
- **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2e et 3e licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à la 2e ou 3e association pourra vous être demandée.
- **Pass' Sport 3 ou 10 jours *(consécutifs)* :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48 h avant son démarrage.

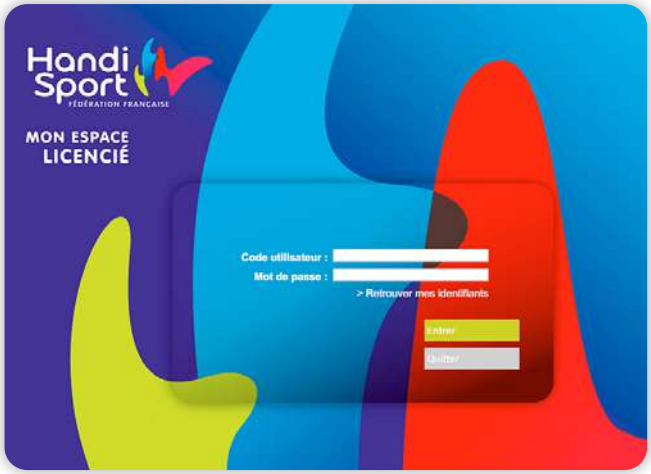

http://licences.handisport.org

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents.

- Attestations d'affiliation et d'assurances
- Reçus comptables
- Formulaires d'assurance
- Formulaire de mutation
- Certificat médical type
- Conventions interfédérales
- Mandat de prélèvement
- Déclaration d'accident
- Notice Affiliations Licences
- Mode d'emploi réaffiliation

Contacter le Service Licences

Danaé DELONGLÉE
Tél. 01 40 31 45 19 • licences@handisport.org
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Fabien FRANCISCO *(accueil & standard FFH)*
Tél. 01 40 31 45 00
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Certificat médical

> À NOTER La commission médicale de la FFH, en accord avec le Comité Directeur, a choisi de ne pas modifier le protocole de prise de licence actuel. Par conséquent, **toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an** et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des activité(s). Pour la compétition, le CM doit préciser : *« absence de contre-indication à la pratique en compétition ».*

> **Pass' Sports :** il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass'Sports de demander la présentation d'un CM.

> **Manifestations sportives :** les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation.

> **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**

- soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
- soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.

CLUBS / N'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Il est indispensable de mettre à jour vos coordonnées, même en cours de saison.

> Les informations publiques accessibles via l'outil extranet Trouver un club / Où pratiquer ? sont directement issues, en temps réel, de l'outil de gestion des licences et affiliations.

> Pour mettre à jour vos informations, connectez-vous sur : https://licences.handisport.org

À SAVOIR *Les associations d'établissements qui accueillent exclusivement leurs résidents lors des créneaux de pratique sportive doivent le mentionner sur l'outil de gestion des licences et affiliation à la rubrique "publics accueillis".*

LICENCIÉS / Accédez à votre espace

> NOUVEAUTÉ **Licence dématérialisée :** imprimez désormais votre licence directement depuis votre espace licencié.

> Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag', télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.

> Pour accéder à votre espace "Licencié Handisport", vos codes de connexion vous ont été envoyés par e-mail lors de la saisie de votre licence **2018/2019**.

La licence sportive

La licence Handisport permet à chacun d'accéder à l'offre sportive de la Fédération Française Handisport et de s'assurer dans le cadre des activités. Le tarif de la licence se distingue de celui de l'adhésion à un club dont le montant est fixé par chaque structure.

	Pass'sport 3 jours	**Pass'sport 10 jours**	**Licence Loisir**	**Licence Établissement**[3]	**Licence Compétition**	**Licence Cadre** (+ de 18 ans)
TARIFS	1 €	5 €	28,50 €	de 17 à 8 € tarif dégressif[4]	28,50 € pour les – 20 ans 65 € pour les + 20 ans Gratuité 2e, 3e licence compétition	28,50 €
DURÉE / VALIDITÉ	3 jours consécutifs	10 jours consécutifs	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019
JEUNES Développement						
JEUNES Animation découverte						
JEUNES Pré-compétition						
JEUNES Performance						
LOISIRS tous sports[1] tous niveaux						
COMPÉTITIONS TOUS SPORTS[1] sans délivrance de titre[2]						
COMPÉTITIONS DANS UN SPORT[1] avec délivrance de titre[2]						
FORMATIONS						

1. La licence ne couvre que les sports autorisés par l'assurance et mentionnés sur le certificat médical *(datant de moins d'un an) attestant* de l'absence de contre indication à la pratique de la ou des disciplines choisies.

2. La délivrance de titres concerne les championnats départementaux, régionaux et nationaux *(au sens de l'article R131-13 du Code du Sport).*

3. La licence Établissement est réservée aux sportifs des structures spécialisées.

4. Tarif dégressif en fonction du nombre de licences prises pour l'année en cours.

© G.Picout

Vos applis handisport
extranet.handisport.org

La FFH poursuit le déploiement d'outils permettant un accès facilité aux informations sur les activités de la fédération, de ses comités et clubs : gestion des formations, des calendriers, des licences et labels, des compétitions et sportifs de haut niveau, etc. Ces applications, selon leur usage, sont progressivement mises à disposition du grand public, des clubs et licenciés.

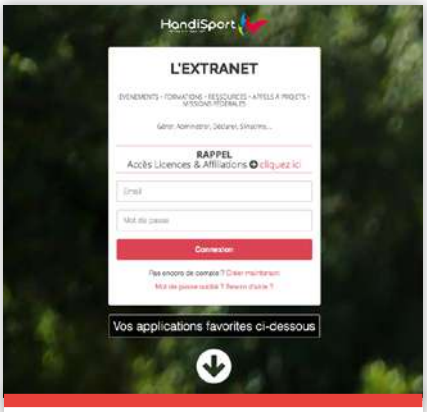

La page d'accueil de toutes vos applis !

http://extranet.handisport.org

Tous vos outils extranet sous la main, d'un seul coup d'oeil. Gagnez du temps, ajoutez cette page à vos favoris !

Où pratiquer ? Trouver un club

http://annuaire.handisport.org

Accessible dès la page d'accueil du site FFH, cette appli vous permet d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des structures handisport. "Où Pratiquer ?" est au cœur de l'information fédérale sur l'activité des clubs affiliés.

À SAVOIR / *Nous vous rappelons que ces informations sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations. Clubs, n'oubliez pas de mettre à jour vos informations, même en cours de saison !*

Les événements handisport partout en France

http://calendrier.handisport.org

Vous organisez un événement ou une compétition ? N'oubliez pas de renseigner dès maintenant le calendrier officiel FFH, c'est une étape incontournable pour le faire savoir, pour nous permettre de le relayer et surtout pour mobiliser des participants ! Source d'infos officielle, le calendrier en ligne est l'un des outils les plus consultés du site, notamment par les partenaires et les médias ! Pour plus de visibilité, nous vous recommandons d'ajouter des infos complètes : dossier, flyer, affiche, lien vers votre site ou page Facebook…

Licences & affiliations Label club

http://licences.handisport.org

Se réaffilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport

À SAVOIR / *Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.*

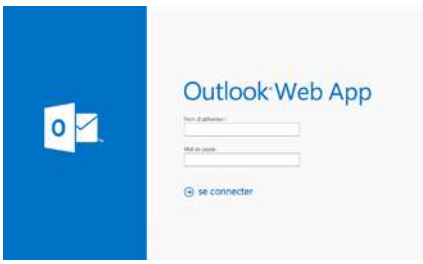

Votre messagerie handisport

http://webmail.handisport.org

Clubs et comités, le webmail handisport est la messagerie par laquelle passent toutes les informations essentielles et officielles de la fédération. Ne passez pas à côté d'une info importante, consultez votre messagerie.

Un espace mutualisé, réservé à tous !

http://agora.handisport.org

Partagez vos idées, vos ressources et bonnes pratiques sur Agora, la plateforme d'échange des acteurs du mouvement.

À SAVOIR / *Les interventions des Journées Nationales Handisport sont accessibles sur Agora : powerpoint, présentation, compte rendus, photos…*

Suivre une formation handisport

http://formation.handisport.org

Retrouvez toutes les formations fédérales agréées par le CNFH et déclarées par les comités reconnus "organisme de formation" ou par les commissions sportives : abécédaire, animateur, moniteur, CQH, arbître…

Consultez le calendrier et inscrivez-vous à la session de votre choix.

À SAVOIR / *Tout stagiaire ou intervenant dispose d'un espace personnel lui permettant d'avoir accès aux informations ou documents liés à une session de formation.*

Photos

http://photos.handisport.org

Plus de 10 000 photos à consulter et à télécharger pour illustrer vos supports de communication.

Vidéos

http://videos.handisport.org

Les vidéos peuvent aussi être téléchargées et présentées hors connexion lors d'une intervention en établissement public ou d'une sensibilisation.

Le Centre Ressources

mediatheque.handisport.org

Avec plus de 1 000 références (documents, vidéos, photos) liées à la thématique "Sport & Handicap" ce nouvel outil de partage des connaissances, ouvert au grand public, valorise l'expertise fédérale auprès des étudiants et chercheurs.

Une question ?

Contact : Samuel GINOT
s.ginot@handisport.org

Notes

Notes

Notes

PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION
ET DES ÉQUIPES DE FRANCE

eDF

PARTENAIRES OFFICIELS

SOCIETE
GENERALE

RENAULT
La vie, avec passion

DECATHLON

le coq sportif

agefiph

PARTENAIRES ASSOCIÉS & FOURNISSEURS OFFICIELS

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

FONDATION D'ENTREPRISE FDJ

SPORTALL

l'aide à domicile
ADHAP

UCANSS
UNION DES CAISSES NATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

activités sociales de l'énergie
comité national ONGAS
CCAS

Les Bouchons d'Amour

ancv

Gerflor
theflooringgroup

TOSHIBA

HAGS

acceo

TH CONSEIL
Manager les singularités

Bloghandicap.com
La Web TV du handicap

handisport

ffhandisport

handisport.org

@FFHandisport

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE • 75020 PARIS
TÉL. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org